

Mouvement National pour le droit d'accès aux origines familiales

M.N.D.A.

Fondatrice ó Présidente Madame Georgina Souty-Baum
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

MANIFESTE

**POUR UN ACCOUCHEMENT DANS LA DIGNITE ET LE RESPECT DE LA FEMME
POUR LE RESPECT DE L'ENFANT ET SON DROIT A LA CONNAISSANCE DE SES ORIGINES
SOUTENEZ MME BRIGITTE BAREGE ET LE MNDA
CONTRE L'ACCOUCHEMENT SOUS X**

Parce que le rôle de l'adulte est de protéger l'enfant,
Parce que vous êtes mère,
Parce que vous êtes une femme libre, digne, et respectée,
Parce que vous êtes père,
Parce que vous êtes un homme libre, digne et respecté,
Parce que vous connaissez le poids des secrets de famille et leurs dégâts sur plusieurs générations,
Parce que vous savez la nécessité d'avoir des racines qui correspondent à la réalité,

Parce que ce projet de loi, pour être voté, a besoin de vous,
Parce que ce projet de loi est porteur d'une éthique et de valeurs fondamentales pour notre société : respect, liberté et dignité de la femme et de l'enfant qui sera l'adulte de demain.

Le remplacement de l'accouchement sous X par l'accouchement dans le secret, permettrait de :

- respecter la femme qui met au monde un enfant, lui rendre sa dignité d'adulte, au lieu de la dégrader, de la nier, et de l'humilier en l'obligeant à faire comme si elle n'avait jamais accouché, ce qui est une fiction très dangereuse car incompatible avec la reconstruction de la femme après son accouchement et dans sa vie future, tout en lui donnant la liberté de ne pas élever son enfant, sans culpabilité ni honte,
- aider la jeune mère qui n'élèvera pas l'enfant qu'elle a mis au monde à se reconstruire, l'aider à accepter la réalité de la vie et libérer sa parole au lieu de l'aliéner dans son secret sa vie durant,
- respecter l'enfant né, dans son droit fondamental et son besoin vital pour sa construction d'avoir une identité psychique, composée d'une filiation biologique et d'une filiation adoptive, qui se conjuguent sans s'opposer,
- abroger définitivement une mesure exceptionnelle prise dans des circonstances exceptionnelles : le décret-loi du 2 septembre 1941 pris par le Gouvernement de Vichy sous l'Occupation est le fondement moderne de l'accouchement sous X, pris au moment où le Maréchal Pétain, désavoué par la population en raison de la Collaboration, cherchait un regain de popularité pour calmer les esprits, et à trouver une solution à toutes ces grossesses non désirées parfois avec l'occupant.

Après le droit des femmes à accoucher sous X :

Le droit des femmes à accoucher :
dans la dignité de leur identité,
dans la discrétion,
dans le respect dû à leur enfant,
dans la liberté de ne pas élever cet enfant.

Cette mesure est une mesure féministe qui respecte les droits fondamentaux et de la mère et de son enfant.

Nous voulons que la Journée de la Femme le 8 mars 2012 consacre le droit de la femme à mettre au monde dans la discrétion, dans la dignité et la liberté, l'enfant qui sera l'adulte de demain.

Nous vous remercions bien vivement.

M.N.D.A